

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016**CD20160412_40
id. 2306

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBLAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. D. ROGER

SCHÉMAS D'ORGANISATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE

En application de l'article L 312-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, **le Président du Conseil Départemental est compétent** pour élaborer :

- d'une part, les schémas d'organisation sociale et médico-sociale concernant les établissements et services prenant en charge, y compris au titre de la prévention, les mineurs et majeurs de moins de 21 ans, ainsi que ceux mettant en œuvre les mesures éducatives ordonnées par l'autorité judiciaire, après prise en compte des orientations fixées par le représentant de l'État dans le département.

- d'autre part, pour arrêter les schémas relatifs aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie (personnes âgées), après concertation avec le représentant de l'État dans le département et l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.).

L'objectif de ces schémas, qui doivent être adoptés par l'Assemblée Départementale, est d'assurer l'organisation territoriale de l'offre de services de proximité et leur accessibilité.

Les modalités de réalisation et d'adoption des schémas, initialement définies par la loi du 6 janvier 1986 relative à l'action sociale et médico-sociale, s'inscrivent désormais dans le cadre de la loi "Hôpital, Santé et Territoires" du 21 juillet 2009.

Par ailleurs, la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement conforte le Département, à travers notamment la réalisation du schéma gérontologique, dans un véritable rôle de pilote et de coordonnateur des dispositifs de prise en charge des personnes âgées.

Il est rappelé que le Département de Tarn-et-Garonne a réalisé 4 séries de schémas sur les secteurs des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'enfance et de la protection maternelle et infantile, couvrant les périodes :

- 1989-1993
- 1996-2001
- 2004-2008
- 2011-2015.

Un bilan d'étape de réalisation des objectifs des schémas 2011-2015 a été présenté le 29 septembre 2015 devant les élus de la 3e commission en charge de la Solidarité, Santé, Action Sociale, Handicap et Logement.

Ces schémas étant arrivés à échéance le 31 décembre 2015, Monsieur le Président propose, conformément aux conclusions des débats tenus en 3e commission le 29 septembre 2015, d'engager leur révision durant l'année 2016 avec pour objectif de pouvoir présenter les nouveaux schémas départementaux courant 2017 à l'Assemblée.

Ces schémas quinquennaux pourront ainsi couvrir la période du mandat de la nouvelle Assemblée Départementale.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide d'engager durant l'année 2016, la révision des schémas d'organisation sociale et médico-sociale, conformément aux conclusions des débats tenus en 3e commission, afin de pouvoir présenter les nouveaux schémas départementaux courant 2017.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC